

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du mardi 22 avril 2014
à 9H30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **mardi 22 avril 2014 à 9H30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.

- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'INSTITUTION D'AMÉNAGEMENT DE LA VILAINE.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du mardi 22 avril 2014

à 9 H 30 à La Roche Bernard

1- OUVRAGES:

Barrage d'ARZAL : maintenance décennale de la vantellerie : prestations supplémentaires (travaux et maîtrise d'œuvre)

1. Contexte général de l'opération

L'hiver 2013/2014 a vu la réalisation d'une importante opération de maintenance à l'écluse d'ARZAL. Cette opération qui nécessitait le batardage et la fermeture complète de l'ouvrage, comportait notamment :

- le désamiantage et la remise en peinture de l'ensemble de la vantellerie de l'écluse (les trois portes, les vannes et obturateurs) ;
- le remplacement à neuf d'une partie des équipements (joints, anodes, bois et certaines pièces mécaniques) ;
- le confortement de certaines parties du génie civil.

La mission de maîtrise d'œuvre a été attribuée à ISM pour un montant de 63 540,00 € HT. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise Baudin et Châteauneuf pour un montant de 777 652,00 € HT. Dans les deux cas, la consultation a été organisée sous forme d'une procédure adaptée, comme l'autorise le Code des Marchés Publics. On précise que le budget prévisionnel de travaux estimé par l'IAV était de 900 000 € HT, et que l'estimation faite par ISM au niveau avant-projet détaillé était de 884 300 € HT.

2. Description et justification des travaux supplémentaires

Les travaux ont été programmés en hiver pour éviter d'immobiliser l'écluse pendant les pointes de trafic. Le protocole d'intervention prévoyait notamment :

- la dépose des trois portes et de l'ensemble des autres pièces mécaniques et de vantellerie (valets de verrouillage des portes, vannes amont et aval de l'aqueduc, obturateurs, appareils de levage des vannes et obturateurs...) et leur installation sur les terre-pleins aval et amont ;
- la mise en place de trois bâches de confinement pour les opérations de désamiantage et de remise en peinture des équipements conservés (dont les trois portes) ;
- la mise en place d'échafaudages pour les opérations de réfection du génie civil ;

- le remplacement d'un certain nombre de pièces mécaniques (notamment les trois axes de portes) dont l'usure prévisible rendait impossible la remise en place en l'état.

Le batardage de l'écluse a été réalisé le 18 novembre 2013 et sa mise à sec terminée le 20 novembre. La porte intermédiaire a été déposée le 19 novembre (après une première tentative infructueuse début octobre, avant la mise en place des batardeaux). La porte aval a été déposée le 29 novembre, et la porte amont le 6 décembre. Le 10 décembre, la quasi-totalité des pièces mécaniques et de vantellerie étaient déposées et installées sur les terre-pleins.

Ce n'est qu'une fois l'ouvrage batardé, les trois portes déposées et l'ensemble des pièces démontées qu'un constat précis de l'état de l'ensemble des équipements et du génie civil a pu être dressé. Le cahier des charges pour la consultation travaux a en effet été établi en 2012 à partir des plans existants (pour la plupart des plans d'origine) et d'un constat visuel de l'état de l'ouvrage, mais sans pouvoir accéder à la totalité des pièces ou du génie civil. Or plusieurs facteurs défavorables sont apparus en cours de chantier :

- les plans utilisés pour rédiger la consultation travaux étaient partiellement inexacts : des modifications apportées sur les pivots supérieurs des axes de porte n'avaient pas fait l'objet de plans de récolement. La conception de cette partie fondamentale pour la manœuvre des portes a dû être entièrement revue ;
- un certain nombre de pièces qu'il n'était pas prévu de remplacer présentaient un niveau d'usure bien supérieur à ce qui était envisagé avant la consultation. Leur remplacement s'est avéré inévitable et a dû être réalisé dans l'urgence en cours de chantier ;
- le génie civil au niveau des axes de portes était également plus abimé que prévu. Il n'était pas envisageable de le laisser en l'état, avec le risque d'une usure prématurée des joints de porte refaits à neuf. Là encore, des travaux de réhabilitation ont dû être réalisés en urgence en cours de chantier.

On rappelle que les délais pour la réalisation de cet important programme de travaux étaient particulièrement contraints. Les conditions météorologiques ont en outre été particulièrement défavorables pendant la période de travaux (tempêtes, pluviométrie record, crues de la Vilaine). L'écluse a pu malgré tout être remise en service le samedi 15 mars, avec quatre semaines de retard sur le planning initialement prévu.

Toutes ces opérations non intégrées au marché initial ont entraîné des prestations supplémentaires pour le marché de travaux (réalisation de nouvelles pièces, remplacements d'équipements non prévus, réfections de génie civil supplémentaires), mais aussi pour la mission de maîtrise d'œuvre (conception de nouvelles pièces et extension de la mission VISA, DET et AOR).

Montant des travaux supplémentaires

Les travaux supplémentaires entraînent des surcoûts de :

- 86 846,00 € HT, soit 11,6 % du montant du marché initial, pour le marché de travaux attribué à Baudin et Châteauneuf ;
- 8 900,00 € HT, soit 14 % du marché initial, pour le marché de maîtrise d'œuvre attribué à ISM.

Ces surcoûts doivent être formalisés par des avenants. Les marchés initiaux ayant été attribués après une procédure adaptée, les avenants supérieurs à 5% doivent être approuvés par l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- approuve les montants des avenants pour les marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre tels que présentés
- autorise le Président à formaliser et signer les avenants correspondants

Pour Extrait Conforme

LE PRESIDENT



Jean-François GUERIN

